

14^{ème} Open Trophy

27 & 28 juillet 2024

Épreuve EMN n° 10/1688

Règlement Particulier

Art. 1 - Définition

La 14^{ème} édition de l'Open Trophy sera organisée sur le circuit de Chimay les 27 & 28 juillet 2024.

Cette épreuve compte pour le BeNeLux Trophy, le Championnat de Belgique de Course sur route & Classic Bikes et pour l'International Road Racing Championship (IRRC). Elle est régie par le code sportif international de la FIM, par le code sportif national de la FMB, par leurs annexes respectives et par le présent règlement particulier.

Par son inscription, le coureur ou participant se soumet à toutes ces réglementations. Ce « règlement particulier » est publié en français, néerlandais et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, la version en français est prépondérante et l'organisateur prend la décision finale.

Art. 2 - Circuit

Le circuit de type « routier » est d'une longueur de 4,420 km. Les épreuves se font dans le sens horlogique. Toutes manœuvres exécutées dans le sens inverse de la course, sera immédiatement punie de l'exclusion du coureur et de la machine.

Art. 3 - Coureurs : conditions d'engagement et nombre maximum

Les courses sont accessibles aux détenteurs d'une licence nationale, européenne ou internationale de Course sur route ou Classic Bikes valide en fonction de leur catégorie. L'accès aux points pour le championnat de Belgique est régi par le règlement sportif FMB-BMB 2024. Les licences internationales et nationales des coureurs étrangers doivent être accompagnées d'une autorisation de sortie délivrée par leur fédération.

Pour **les catégories IPC et Classic Evo**, les coureurs non licenciés peuvent être admis moyennant l'obtention d'une licence «1 manifestation » dont les conditions sont régies par le code sportif de la FMB-BMB.

Attention : la licence «1 manifestation » est interdite aux participants de moins de 18 ans. Le coût de cette licence est de 70,00 € pour les coureurs belges et de 90,00 € (comprenant l'assurance rapatriement) pour les coureurs étrangers, elle doit être demandée via le site de la FMB-BMB, via l'application Magelan. La licence à la journée peut être contractée directement sur place mais cela complique les formalités au « Welcome Pilots » et engendre un supplément de 15€.



Les motos et side-cars doivent répondre aux prescriptions techniques présentes dans le règlement course sur route et Classic Bikes 2024 de la FMB en ce qui concerne les catégories officiellement reprises au championnat de Belgique et BeNeLux Trophy.

Le nombre maximum de motos en piste est de :

- 40 motos en course – 48 motos en essais
- 30 side-cars en courses – 30 side-cars en essais

Les équipements des coureurs doivent répondre aux spécifications présentes dans les règlements Course sur route et Classic Bikes 2024 de la FMB.

Art. 4 - Numéros de course

Pour les coureurs étrangers, les numéros de course seront décidés par les organisateurs et seront communiqués une semaine avant l'évènement.

Les coureurs licenciés FMB participent à la manifestation dans toutes les épreuves de sprint avec le numéro de départ repris sur leur licence 2024 pour la classe sprint correspondante.

Art. 5 – Catégories admises

Catégories	Remarques	Licences
IPC 125 et 250		Licence à la journée acceptée
Classic EVO		
Belgian Supersport	Compte pour le BeNeLux Trophy	Licence annuelle obligatoire !
Belgian Superbike	Compte pour le BeNeLux Trophy	
Side-cars 1000	Inscription et paiement via https://northernsidecarcup.com	
Side-cars 600	Inscription et paiement via https://northernsidecarcup.com	
Belgian SuperTwin & StockTwin 650	Inscription et paiement via www.belgiantwintrophy.be	
IRRC SSP & SBK	Inscription et paiement via www.irrc.eu	
SuperBike Young Timer		
Supersport Young Timer		

Les machines doivent impérativement répondre aux règlements sportifs et techniques de la FMB consultables sur www.fmb-bmb.be et www.circuit.be/Open-Trophy.

Art. 6 - Engagements

Le droit d'engagement donne droit à des bracelets d'accès (coureurs et accompagnants) et est fixé à :



Prix	Catégorie	Nombre bracelets d'accès
200€	Classic Evo et IPC	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
230 €	Courses solos reprises au championnat de Belgique & BeNeLux Trophy	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
/	Equipage Side-car	<u>5 bracelets d'accès</u> : 2 coureurs + 3 accompagnants
/	Belgian SuperTwin & StockTwin 650	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
/	IRRC	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 3 accompagnants

Le montant de l'inscription ne prend pas en compte les frais bancaires. Ils seront ajoutés à l'inscription.

+ 2 laisser-passer voiture **par coureur**.

Les participants des catégories : Side-cars, Belgian Twin Trophy, IRRC doivent être repris sur les listes des concurrents de ces catégories respectives et être en ordre de paiement auprès de leur promoteur.

Cfr : www.belgiantwintrophy.be - www.irrc.eu - <https://northernsidecarcup.com>

L'inscription devra être complétée et acquittée en ligne sur le site **RIS** <https://fmbrace.ris-timing.be/raceVIT.php?langue=FR> maximum une semaine avant l'événement ; c'est à dire **pour le 18 juillet 2024 au plus tard**.

Après cette date, les inscriptions en ligne ne seront plus possibles ! Elles devront s'effectuer sur place (dans la limitation des places disponibles dans chaque plateau).

Pour le paiement sur place : le tarif sera majoré de 20€ même si l'inscription a été faite en ligne dans les temps.

Attention : l'inscription ne sera validée qu'après réception du droit d'engagement.

Le paiement doit être réglé au moment de la commande via l'une des méthodes proposées : Bancontact, IDéal, Visa and Mastercard. Le montant de l'inscription ne prend pas en compte les frais bancaires. Ils seront ajoutés lors de l'inscription.

Une fois l'inscription faite, vous recevrez un email de confirmation avec un QR code qu'il faudra présenter au Welcome Pilotes.

Remarque : Les pilotes doivent avoir le QR code (sur papier ou sur leur téléphone) envoyé par mail pour se présenter au Welcome Pilotes. Cela servira pour vérifier leur inscription rapidement. Ils doivent aussi avoir leur preuve de paiement (copie de l'extrait bancaire). Ce point est très important et surtout pour les pilotes qui ont payé en dernière minute.

En cas d'annulation de l'engagement par le coureur avant le 18 juillet 2024, l'organisateur remboursera 50% du droit de participation. Après le 18 juillet, le coureur ne sera plus remboursé.

Tout coureur se voyant contraint d'annuler son inscription pour cause de maladie grave ou décès, sera remboursé de 95% sur preuve d'attestation médicale.

Art. 7 - Accès aux paddocks

Le parc des coureurs sera accessible à partir du jeudi 25 juillet 2024 dès 9h00.

Seuls les coureurs en possession des documents d'accès valables auront l'accès au parc des coureurs. **Les documents d'accès sont à enlever au « Welcome Pilot » situé au « Marché d'Antan »** - Rue de l'Eau Blanche 6461, Virelles (Chimay) Coordonnées GPS : 50.062846, 4.334715.

Les bracelets pour les accompagnants seront également donnés sur place (aucun ticket ne sera envoyé au pilote). Le pilote est chargé de les distribuer à ses accompagnants avant d'entrer sur le site. Si un accompagnant n'a pas reçu son bracelet par le pilote et décide de payer à l'entrée, ce ne sera **PAS remboursable** par après !

Les accompagnants ayant acheté une prévente peuvent, eux, se présenter directement à l'entrée où leur E-ticket sera échangé contre un bracelet.

(Attention, les e-tickets contiennent des codes-barres uniques. Une fois scannés, ils ne sont plus valables. **La reproduction de ceux-ci est donc inutile).**

Si l'inscription n'est pas réglée avant la date limite (le 18 juillet 2024), les formalités, paiements et autorisation d'accès devront se faire au « welcome pilotes » comme indiqué ci-avant !

Toute installation de négoce devra faire l'objet d'une demande, par écrit, à l'organisateur minimum trois semaines avant l'épreuve.

Toute circulation par des enfants sur mini motos est rigoureusement interdite dans les paddocks.

Les VIP's particuliers avec catering doivent répondre aux mesures sanitaires en vigueur.

Art.7B – Utilisation du réseau électrique de l'organisateur

Le réseau électrique de l'organisateur ne peut suppléer qu'aux nécessités de base de l'organisation et à un supplément de confort mesuré aux participants résidant occasionnellement dans les paddocks.

Il est donc interdit sur ce réseau de :

- **Mettre des pneus en chauffe**
- **Mettre en charge des batteries de tout véhicule à propulsion électrique ou hybride**

Circuit
de
Chimay

Art. 8 – « Welcome Pilote » : vérifications administratives

Le «Welcome Pilote» est installé à l'extérieur du site, au « Marché d'Antan » à Virelles (Rue de l'Eau Blanche, 6461 Virelles).

Il sera accessible comme suit :

- Jeudi 25 juillet 2024 : de 9h00 à 22h30
- Vendredi 26 juillet 2024 : de 7h30 à 22h30

Samedi matin : Permanence au Help desk du rez-de-chaussée de la Tour de contrôle.

Après la vérification administrative, les organisateurs remettront :

- Le document pour le contrôle technique
- Les bracelets «coureurs» et «Track access»
- La confirmation du numéro de course

Chaque pilote recevra également un programme du week-end (inclus le bon pour avoir une carte cashless), un sac poubelle, deux stickers car-pass.

Nouveauté 2024 : les bracelets PILOTES vous donnent accès aux toilettes et aux douches gratuitement.

Les bracelets «Pilote» et «Pitlane Access» donnent uniquement accès à la pitlane et au parc fermé. Il n'est valable **que** s'il est accompagné du bracelet week-end !

Sans bracelet spécifique, tout participant se verra interdire l'entrée du parc fermé.

Le paddock reste accessible entre le Classic Bikes et l'Open Trophy pour les pilotes et accompagnants souhaitant camper entre les deux évènements. Cependant, l'alimentation en électricité et en eau sera coupée du dimanche 21 juillet à 22h au jeudi 25 juillet à 10h pour des raisons économiques et écologiques.

Art. 9 - Contrôle technique

Le contrôle technique est obligatoire pour la moto et l'équipement du coureur. Il se trouve dans le petit chapiteau à côté du «parc fermé».

Toutes les motos devront être présentées au contrôle technique une heure avant l'heure prévue pour les premiers essais de leur catégorie respective.

Un contrôle SYSTEMATIQUE des émissions sonores de toutes les machines est prévu.
(cfr règlement technique courses sur route FMB 2024)

Il sera accessible comme suit :

- **Vendredi 26 juillet 2024** : de 18h00 à 21h00
- **Samedi 27 juillet 2024** : à partir de 8h00
- **Dimanche 28 juillet 2024** : à partir de 8h00

Circuit
de
Chimay

Art. 15 - Réclamations

Chaque plainte devra être remise par écrit au directeur de course conformément aux directives stipulées par le règlement de "Courses sur route" et de « Classic Bikes » FMB de la saison 2024.

Art. 16 - Prix

Le barème prix n'est pas prévu.

Art. 17 - Adresses

Circuit de Chimay A.S.B.L. : Rue de Poteaupré, 5 B-6464 Bourlers

Jours ouvrables :

Tél : + 32 60 210 429

Fax : + 32 60 21 47 23

Email : info@circuit.be

Infos techniques et sportives **après 18h** : Alain Doncq :

+32 (0) 060/21.41.76 ou +32 (0) 495/522.295

Website : www.circuit.be

Art. 18 - Officiels

Directeur de course : Kurt Vanborm

Commissaire d'organisation : Alain Doncq

Responsable «Welcome» : André Guiot

Responsable de chronométrage : RIS

Responsable contrôle technique : À définir

Règlement Particulier accordé le 29/04/2024

Par Directeur de Course Kurt VANBORM



Circuit
de Chimay